

*Partie IV : retour sur le protocole d'enquête ou "peut-on standardiser des monographies de familles ?"*¹

¹ Cette partie du rapport est reprise d'une communication d'Agnès Gramain aux journées 2005 du Laboratoire de Sciences Sociales de l'ENS.

Le contexte politique et scientifique qui prévalait lorsque nous avons engagé cette recherche, nous a amenés à mettre au centre de nos investigations la dimension collective des réorganisations opérées dans les familles confrontées à l'entrée en dépendance d'un de leurs aînés. En effet, les discours du moment, ambigus et confus pour la plupart, se rejoignaient sur un point, l'importance des solidarités familiales dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes, tantôt pour dénoncer la charge qui pèse sur les familles, tantôt pour souligner la capacité de celles-ci et leur bonne volonté à assurer cette tâche, mieux que l'Etat. Mais les études disponibles sur le sujet portaient pour la plupart sur l'aide apportée par une personne de l'entourage, l'aidant principal, et la dimension « familiale » était finalement difficile à apprécier : quid des conflits internes provoqués, des inégalités de mobilisation des différents membres de l'entourage, quel rôle pouvait jouer la taille de l'entourage sur l'intensité et les formes de l'aide apportée, toutes ces questions restaient relativement peu explorées. C'est pourquoi nous avons souhaité changer de focale et étudier, non pas l'implication d'un aidant privilégié auprès d'une personne dépendante, mais plutôt les configurations d'aide mises en place à l'échelle de la « famille ».

Ce changement de focale avait naturellement des implications fortes en termes de protocole de recueil du matériau empirique : les informations ne pouvaient plus être recueillies auprès d'une seule personne par famille. Dans ces conditions, la démarche d'enquête la plus adaptée semblait être de réaliser des monographies de famille. Cependant, étant donné l'objectif que nous nous étions fixé, des monographies ne pouvaient convenir. En effet, repérer des régularités statistiques entre configurations familiales et configurations d'aide suppose de disposer, pour une série de familles, d'informations standardisées sur ces deux dimensions. Or, par essence, la technique d'enquête ethnographique suppose de se laisser guider par le terrain car la compréhension des situations naît non seulement de l'analyse des informations recueillies mais aussi de la réflexion sur le chemin parcouru dans la famille, sur les processus de sélection des personnes et des informations qui se sont opérés sur le terrain.

Nous nous trouvions donc dans la nécessité d'approcher des familles hétérogènes², en grand nombre, selon un protocole de recueil d'informations standardisé, c'est à dire de construire une enquête statistique par questionnaire. La construction de l'enquête a été précédée de deux phases, afin de ne pas s'engager trop naïvement dans une telle entreprise. Nous avons tout d'abord réalisé une dizaine de monographies de familles³, afin de nous familiariser avec différentes situations et de cerner le type d'informations pertinentes pour comprendre la logique des configurations d'aide établies. Ensuite, nous avons rédigé un questionnaire et un protocole d'enquête que nous avons appliqués auprès d'une quinzaine de familles. L'analyse de la mise en pratique du protocole et des difficultés rencontrées lors de cette enquête de faisabilité nous a permis de préciser les compétences nécessaires aux enquêteurs pour le bon déroulement de l'enquête et nous a amenés à procéder à plusieurs modifications. Aujourd'hui, l'enquête elle-même est close : 91 familles se sont prêtées à l'exercice jusqu'au bout. Après les premières exploitations statistiques, il nous a semblé important prendre le temps de regarder de plus près, d'un point de vue méthodologique, le déroulement de cette enquête, de nous interroger sur les choix que nous avons faits et de les mettre en perspective à partir des résultats du protocole que nous pouvons observer aujourd'hui.

La diversité des expériences d'enquêtes (monographie, enquête de faisabilité, enquête statistique) menées sur un même sujet dans une même perspective de recherche nous donne en effet une occasion rare de réfléchir à ce que produit une enquête statistique. Il nous semble que l'essentiel des différences entre enquête statistique et enquête ethnographique tient à deux éléments. Tout d'abord une enquête statistique repose sur une standardisation *a priori*. Cette standardisation s'opère non seulement via l'utilisation d'un questionnaire mais aussi via le respect d'un protocole

² L'analyse statistique que nous nous proposons de mener n'a de sens que si l'on peut faire l'hypothèse que les familles observées sont identiques du point de vue du mécanisme qui lie les configurations familiales et les configurations d'aide mises en place, mais la mise en évidence de cette relation unique, valable pour l'ensemble des familles, nécessite d'observer des familles hétérogènes quant à leurs configurations familiales et leurs configurations d'aide.

³ Voir Charges de famille.

précis. Dans le cas d'une enquête sur des familles, elle s'applique à trois niveaux : la sélection des familles contactées, celle des membres rencontrés au sein des familles, et celle des informations recueillies auprès de chacun. S'interroger sur les modalités et les conséquences de la standardisation amène inévitablement à envisager un deuxième élément distinctif : la délégation du travail d'enquête. Bien souvent, la standardisation apparaît comme une réponse, plus ou moins efficace, à la nécessité de déléguer pour pouvoir conduire une enquête sur un grand nombre de cas : il faut déléguer, donc il faut standardiser. Cependant notre situation était tout autre : la standardisation était requise par l'usage que nous souhaitions faire des données, et l'enquête avait taille humaine⁴ ; autrement dit : puisqu'il fallait standardiser, pouvions-nous en profiter pour déléguer ?

a) Standardiser la sélection des familles : des monographies d'institutions

Le protocole de sélection des familles mis au point avait deux objectifs : d'une part contrôler les caractéristiques de la population dont serait extrait notre échantillon et, d'autre part, éviter, dans la mesure du possible, les biais de sélection de l'échantillon⁵.

Il nous fallait tout d'abord choisir des familles confrontées à des situations ayant conduit à des réorganisations de l'économie domestique telles que nous puissions observer des transferts intra-familiaux (budgétaires ou temporels) ou des dépenses d'aide. C'est pourquoi nous avons limité l'enquête aux familles de personnes présentant des troubles de la mémoire et du comportement. Ces personnes peuvent en effet difficilement vivre de manière totalement autonome ; leur prise en charge repose donc, en général, sur un temps d'aide important qui peut être apporté par des membres de la famille (on observe alors des transferts intra-familiaux temporels) ou par des professionnels rémunérés⁶ (on observe alors des dépenses d'aide, et potentiellement, des transferts intra-familiaux budgétaires pour couvrir ces dépenses consécutives)⁷.

Parallèlement, nous souhaitions inclure dans l'enquête, indifféremment, des personnes vivant en « domicile ordinaire » ou en hébergement collectif, des personnes faisant appel à des aides professionnelles rémunérées, ou uniquement à des aides familiales ou bénévoles : l'un des enjeux de notre recherche était en effet de vérifier dans quelle mesure le mode de prise en charge observé correspondait à des situations familiales particulières, en termes de taille de la famille, de composition de la famille ou encore d'aisance économique de la personne touchée et des différents membres de son entourage. Nous avons donc cherché un lieu de sélection qui ne soit pas lié au mode de prise en charge⁸, et nous avons opté pour des services de médecine proposant des consultations pour troubles de la mémoire et du comportement (en clinique ou en hôpital).

Enfin, des enquêtes précédentes nous ayant appris combien les secrétaires et les coordinatrices des services de soins, sélectionnent avec bienveillance les familles à contacter, nous avons négocié, avec chaque service ayant participé à l'inclusion, un protocole d'extraction du fichier de

⁴ Au total, un peu plus de 300 questionnaires ont été remplis : à raison de trois questionnaires par semaine, l'enquête, si elle avait été menée par un unique enquêteur, aurait donc duré deux ans, ce qui n'est pas totalement extravagant, comparé aux enquêtes ethnographiques ou au travail d'archive.

⁵ Dans une enquête volontaire, le biais de sélection de l'échantillon se compose en fait de deux biais successifs : un premier biais peut avoir lieu dans la sélection des personnes sollicitées, un second dans l'auto-sélection des personnes ayant accepté de participer. Le second est inévitable, et on peut au mieux tenter de le cerner en comparant les caractéristiques des personnes ayant accepté avec celles des personnes ayant refusé (voir le mémoire de DEA de Delphine Roy). C'est donc bien ici du premier de ces biais qu'il est question.

⁶ L'aide peut aussi être apportée bénévolement, par des personnes extérieures à la famille, qui entrent alors en quelque sorte dans un périmètre de parenté pratique. Dans ce cas, on n'observe ni transferts, ni dépenses ; mais de tels cas sont rares.

⁷ Les personnes qui ne présentent qu'une dépendance physique peuvent souvent vivre seules, avec l'aide de services de soins à domicile qui assurent des tâches de nursing pris en charge, financièrement, par l'assurance maladie. Dans ce cas, les réorganisations familiales ont plus de chances d'être mineures.

⁸ Faute qu'il existe un quelconque annuaire des personnes âgées dépendantes, le mode de sélection le plus simple, et le plus classique, consiste à passer par les services de soins (institutions et services d'aide à domicile), ce qui interdit l'accès aux personnes qui sont prises en charge exclusivement par leur entourage.

patients le plus automatique possible. Nous avons inclus les familles de toutes les personnes ayant consulté entre J-60 et J-X, X étant calculé en fonction de la file active de chaque service et de ses pratiques en termes de fréquence de consultation des patients, de manière à ne pas inclure de personnes ayant consulté dans les deux derniers mois⁹ (c'est-à-dire entre J-60 et J, date de la prise de contact).

Il s'est avéré très rapidement que la sélection via des services de consultation « mémoire et trouble du comportement » biaisait terriblement l'échantillon. En effet, le recours à de tels services, on aurait pu s'en douter, témoigne d'un usage, socialement marqué, du système de soins. Afin de diversifier notre échantillon, nous avons donc décidé, en cours d'enquête, d'associer au processus de sélection un centre d'action sociale et une unité de soins de longue durée situés dans la banlieue nord de Paris.

Afin de diversifier notre échantillon, nous avons donc décidé, en cours d'enquête, d'associer au processus de sélection un nouveau terrain hospitalier (mais sans consultation mémoire) et le service d'aide à domicile d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) tous deux situés à Villerois, dans la banlieue nord de Paris. Nous souhaitions en effet élargir la base sociale de notre recrutement et rompre avec la définition de la personne dépendante qui a cours dans les centres mémoire avec lesquels nous avons coopéré, en cherchant des personnes atteintes de troubles analogues sans forcément être toujours suivies pour cela (ou seulement pour cela).

A l'hôpital, après accord du chef de service, la sélection des cas s'est opérée en trois temps. Ce chef de service nous a communiqué la liste des 80 résidents de la maison de retraite de l'établissement, et celle des 120 patients (la plupart très dépendants) du long séjour. Nous avons ensuite demandé à la psychologue du service de nous désigner, parmi les personnes présentes sur ces listes, les patients dépendants qui souffraient de troubles de la mémoire ou de troubles cognitifs type Alzheimer. Elle a alors coché sur la liste une quarantaine de patients en une dizaine de minutes, de mémoire, en hésitant par moments, expliquant "on n'est pas sûrs du diagnostic" de certains patients, mais précisant qu'elle ne "met[tait] pas ceux dont [elle n'était] pas sûre". Elle nous a également posé 3 questions, qui montrent bien la difficulté à délimiter précisément le champ de l'enquête (et son point de vue de psychologue): fallait-il inclure les patients dépendants pour une raison quelconque, souffrant en outre de troubles cognitifs, ou uniquement des patients dépendants *principalement* du fait de troubles cognitifs? Les patients qui avaient *d'abord* souffert de troubles psychiques, ayant entraîné des troubles cognitifs? Les patients chez qui un accident avait entraîné *ensuite* les troubles cognitifs? Notre réponse était chaque fois que notre critère de sélection était davantage fondé sur la dépendance présente et l'existence de troubles cognitifs, que sur l'origine première des troubles. Le troisième temps fut celui de l'envoi des lettres, effectué par le secrétariat. Les personnes âgées considérées sans famille ou sans référent ont été écartées. En tout, 31 envois ont été effectués depuis cet hôpital. Ces envois n'incluaient pas de lettre d'accompagnement du service hospitalier, à défaut d'avoir pu convaincre le chef du service d'en rédiger une, sur le modèle des autres sites.

La sélection des cas au service d'aides à domicile du CCAS s'est également déroulée en plusieurs temps. Après accord de la chef de service, nous avons opéré une première sélection au cours d'une réunion avec le responsable et deux coordinatrices du service (ils supervisent l'activité d'une dizaine d'aides à domicile, travaillant chez une centaine de personnes environ). La sélection ne fut pas chose facile, l'application de nos critères d'exigence (être dépendant et n'avoir plus « toute sa tête ») aux personnes aidées par le service ayant en effet fait débat parmi nos interlocuteurs. Tous trois connaissaient bien la plus grande partie des personnes figurant sur la liste, soit directement (ces personnes pouvant ou ayant pu participer à d'autres activités du CCAS – portage des repas, repas communs, ...) soit indirectement (via les aides à domicile). Deux types d'interprétations polaires se sont alors dégagées : la première enfermant une vision extensive de l'application de nos critères, tendanciellement étendue à l'ensemble des personnes qui ont des « problèmes personnels », qui ne « se sentent pas bien », « qui perdent les pédales » ou qui sont

⁹ Ce délai a été ajouté au protocole à l'issue de l'enquête de faisabilité afin d'éviter toute confusion entre notre enquête et des enquêtes d'évaluation des thérapeutiques.

perçues comme « fragiles psychologiquement ». La seconde interprétation, plus restrictive, mettait l'accent sur la dépendance (entendue comme nécessité d'être aidé pour accomplir les besoins essentiels de la vie quotidienne) en écartant les cas où un handicap physique en est la cause. 23 personnes finirent par être retenues. Cette sélection a été le fruit d'un compromis entre les deux interprétations en présence, compromis qu'on s'est efforcé de tirer vers l'interprétation la plus restrictive.

Une fois ces personnes sélectionnées, nous avons tenté de nous appuyer sur les aides à domicile pour les faire participer à l'enquête. Une réunion organisée trois semaines après l'envoi des lettres avec l'ensemble des aides à domicile, en présence du responsable du service, a donné lieu à ré-explicitation des critères. Les aides à domicile nous firent un retour sur l'accueil réservé à notre lettre, en générale délaissée. Certaines personnes contactées furent retirées de l'échantillon après discussion lorsque les aides à domicile jugèrent que leur dépendance était faible ou seulement liée à leur état physique. Ces aides à domicile se montrèrent par ailleurs très disposées à s'investir dans notre enquête, qu'elles semblent avoir perçue comme un manière de valoriser leur présence et leur travail: plusieurs d'entre elles furent promptes à servir de « référentes », se posant par là en intermédiaires obligées avec les familles : aussi le rapport qu'elles entretenaient avec ces familles et leur perception de ces mêmes familles furent-ils déterminants pour la conduite de l'enquête.

La comparaison du déroulement de l'enquête selon les divers lieux de sélection, en particulier entre ce Centre d'action sociale et les services médicaux, appelle plusieurs remarques. Tout d'abord, la définition et l'usage des critères d'inclusion que nous avons spécifiés ont été très différents : si, pour les médecins partenaires de l'enquête, la catégorie visée recouvrait une nosographie à leur yeux usuelle (nosographie notamment objectivable à l'aide des tests appliqués en consultation mémoire), ses contours se faisaient plus flous pour nos autres interlocuteurs (ceux du CCAS semblant pour certain raisonner à partir de la notion d'isolement social). Ensuite, il est apparu clairement que le taux d'acceptation, au sein des personnes sélectionnées, était très variable d'un centre à l'autre. On peut y voir le reflet de différences entre les populations suivies par chaque centre, mais aussi, certainement, entre les relations entretenues par les familles des patients avec chaque centre. Le CCAS occupe à nouveau de ce point de vue une position particulière, puisque le rôle de « référent » - dans ses deux dimensions d'informateur et, souvent, de « gate-keeper » protégeant les autres membres du groupe (quand il y en a)-, a été systématiquement tenu par un aidant professionnel (et non par un membre de la famille).

Par ailleurs, dans le cas du CCAS, mais aussi du long séjour de l'hôpital de Villeroy on a pu observer un taux de perte important parmi les familles ayant accepté de participer : les dossiers, voire les enquêteurs parfois, ne sont jamais revenus. Une explication possible, outre l'usure des enquêteurs, est que le protocole d'enquête était inadapté aux familles sélectionnées par ces centres. Plus précisément, la présentation de l'enquête portant explicitement sur « les familles », les personnes ne se retrouvant pas dans ce terme ont probablement été plus difficiles à approcher que les autres ; il ne s'agit pas nécessairement de familles conflictuelles, au contraire même : être en conflit avec ses parents, ses frères et sœurs, ses enfants, suppose, le plus souvent, de reconnaître l'existence de ce lien. Il s'agit plutôt probablement de familles dont les liens sont dilués, ou point de se dissoudre. Il est intéressant de remarquer que bien des personnes sélectionnées par ces deux sites n'ont que peu ou pas de parents, au sens juridique du terme. Il serait certainement très instructif d'avoir accès aux arbres généalogiques des personnes ayant « disparu » de l'enquête : étaient-elles sans parents légaux et, si c'est le cas, pourquoi les enquêteurs n'ont-ils pas rendus les dossiers ? Avaient-elles au contraire des parents, et les enquêteurs ont-ils été désarçonnés par le décalage entre les parentés légale et pratique ?

b) Standardiser le périmètre de la « famille » : des monographies de familles

Si nous avons utilisé le terme de « famille » dans les documents de présentation de l'enquête, et si nous le reprenons encore aujourd'hui pour alléger le discours, nous n'en avons pas moins conscience de son extraordinaire ambiguïté. Il est d'usage de qualifier le terme pour le préciser et distinguer la famille élargie de la famille nucléaire. Mais plus fondamentalement que des considérations de taille ou de degré de parenté, c'est en fait l'ambiguïté entre la famille dans sa

définition légale et la famille dans son existence au quotidien, qui nuisait à l'analyse, cette ambiguïté pouvant parfois, mais pas systématiquement recouvrir la précédente¹⁰. Comme l'une des questions que nous posions portait justement sur la dissociation entre ces deux cercles familiaux (qui parmi les proches est mobilisé dans l'aide à la personne entrée en dépendance, pour les actes de la vie quotidienne), il était crucial de disposer de deux définitions distinctes et précises, faute de quoi, nous risquions d'utiliser un périmètre endogène comme une caractéristique exogène. Il nous fallait donc fixer, *a priori*, des critères d'appartenance à ce que nous désignons par la « parenté légale » et la « parenté pratique ». Ces deux types de critères avaient cependant des rôles très différents dans notre démarche. En effet, le repérage des membres de la parenté pratique conditionnait essentiellement (voir ci-dessous) le type de questionnaire à utiliser¹¹ (voir annexe 3), alors que le repérage des membres de la parenté légale conditionnait le périmètre de l'enquête lui-même, c'est-à-dire l'ensemble des personnes à contacter.

Définition du périmètre d'enquête entre parentés légale et pratique

Si le terme de parenté légale est moins ambigu que celui de famille, il n'en reste pas moins qu'il peut prendre différentes acceptions. L'important était de donc de choisir une définition pertinente pour notre objet d'analyse : l'organisation de l'aide apportée à une personne âgée dépendante. Le Code Civil contient justement une disposition ayant pour objectif d'organiser la solidarité à l'égard des ascendants dans le besoin : l'obligation alimentaire (article 205 et suivants ; voir annexe 1). C'est donc ce critère que nous avons retenu : le protocole prévoyait ainsi que tous les obligés alimentaires de la personne touchée devaient être contactés, c'est-à-dire, dans les faits, son conjoint, ses enfants et beaux-enfants et ses petits-enfants¹².

Une telle définition était cependant trop restreinte pour notre objet d'étude ; en effet, la parenté pratique n'a pas de raison d'être incluse dans la parenté légale, ou autrement dit, si certains parents tenus légalement d'aider peuvent ne pas aider, il se peut aussi que des personnes soient impliquées dans l'aide alors même qu'elle n'y sont pas tenues légalement. Pour pouvoir observer l'ensemble des personnes impliquées dans l'aide, il était donc nécessaire d'étendre le périmètre d'enquête à l'ensemble des aidants, qu'ils soient parents ou non, rémunérés ou non, professionnels de l'aide ou non (voir annexe 2).

Cette « entorse » pose cependant un problème, dont nous n'avions pas vraiment mesuré l'importance initialement, et qui contraignait fortement le traitement des données recueillies. En effet, étant donné le protocole suivi, nous disposons d'informations sur les caractéristiques socio-économiques de l'ensemble des obligés alimentaires, informations plus ou moins rudimentaires selon que ces obligés ont ou non accepté de participer à l'enquête : il nous est donc possible de comparer les caractéristiques des obligés selon qu'ils sont ou non mobilisés dans la prise en charge quotidienne. En revanche, parmi les personnes qui ne sont pas obligés alimentaires, nous n'avons observé que les aidants. Les informations sur l'aide apportée par ces personnes peuvent, et doivent, être prise en compte dans l'analyse : sans elles, il serait impossible de comprendre

¹⁰ La distinction entre famille nucléaire et élargie est parfois assimilée, trop rapidement, à la distinction entre famille « pratique » et famille « légale ». Cette assimilation nous est apparue justement gênante pour les thèmes qui nous occupent, car l'entrée en dépendance d'une personne dépendante est bien souvent l'occasion de réactiver des liens de solidarité quotidienne qui dépassent le cadre de la famille nucléaire.

¹¹ L'objectif du questionnaire était en effet double : il s'agissait, non seulement de repérer les contours de la parenté pratique, mais aussi de mesurer les transferts économiques au sein de cet ensemble de personnes. De ce fait, le questionnaire comportait un volet de questions assez fastidieux sur les flux d'aide, volet parfaitement inutile dans le cas des parents non aidants, qui risquait, qui plus est, de culpabiliser fortement les personnes interrogées, voire de mettre en péril le bon déroulement du questionnaire. Un filtre a donc été inséré en début de questionnaire afin de déterminer le type de questionnaire à utiliser en fonction de chaque personne rencontrée.

¹² Même si théoriquement, les parents et les arrière-petits-enfants, par exemple, entraient dans le périmètre d'enquête, dans les faits, les premiers étaient toujours décédés, et les derniers n'étaient jamais majeurs et autonomes économiquement. On notera, au passage, que les conjoints des petits-enfants ne sont pas obligés alimentaires, ni les concubins des enfants.

l'implication des obligés alimentaires. En revanche, il nous sera impossible d'expliquer comment les caractéristiques de ces personnes entrent en jeu dans le choix de la configuration d'aide. Si cela ne pose pas vraiment de problème pour ce qui est des aidants rémunérés, c'est sensiblement plus fâcheux pour ce qui est des personnes apparentées. En effet, on peut considérer, pour simplifier, que l'offre de services rémunérés est identique pour tout le monde¹³ ; elle intervient donc comme une contrainte non identifiable¹⁴, sur le plan statistique, et c'est uniquement l'aide effectivement utilisée qui nous importe, en tant qu'elle caractérise l'organisation choisie. Pour ce qui est de l'offre de services provenant des parents non obligés alimentaires, il serait absurde de faire l'hypothèse qu'elle est identique pour toutes les personnes dépendantes incluses dans l'enquête ; il est même fortement discutable de considérer qu'il s'agit d'une donnée exogène. C'est pourtant bien à cela que nous serons contraints par la structure du recueil d'information, et nous serons amenés à raisonner, à aide des apparentés non obligés donnée.

Une première analyse rapide des données d'enquête permet de préciser les conséquences de notre choix initial en termes de délimitation du périmètre d'enquête, et de réexaminer la question avec de nouvelles informations. On constate en effet que l'implication de parents non obligés est plutôt rare, et surtout qu'elle n'a lieu, *grosso modo*, qu'auprès de personnes dépourvues d'obligés alimentaires, c'est-à-dire des personnes sans enfants vivants, dont le conjoint, s'il existe, ne peut faire face seul¹⁵. Ce résultat dichotomise tout d'abord l'interprétation et la validité des analyses statistiques que nous pourrions faire : contrairement à ce que nous pouvions craindre, l'absence d'informations sur les parents non obligés ne réduit en rien la généralité des traitements statistiques dans le cas des personnes ayant des obligés, en revanche, elle rend toute analyse impossible dans celui des personnes sans obligés¹⁶. Ce résultat amène ensuite à reposer la question de la définition de la parenté légale et ouvre une réflexion plus large sur le droit de la famille. En effet, dans le cadre juridique français, l'absence d'obligé alimentaire coïncide avec l'absence d'héritiers réservataires ; ces situations se caractérisent par une divergence entre le droit de l'obligation alimentaire, qui ne prévoit pas d'obligés « remplaçants » ou subsidiaires et celui des successions, qui reporte, par défaut, la succession vers les frères et sœurs, ou les neveux et nièces ; cette divergence se double donc, semble-t-il, d'une divergence entre le droit de l'obligation alimentaire et la pratique quotidienne de la solidarité entre parents : dans la pratique, les configurations d'aide semblent plutôt suivre le schéma du droit des successions, non pas nécessairement que l'aide apportée soit liée au fait d'hériter¹⁷, mais plutôt que l'obligation morale prenne le relais du droit pour reporter l'aide vers les parents les plus proches.

Il est intéressant de noter, à ce propos, que, si la parenté en ligne collatérale n'est pas source d'obligation alimentaire, elle donne lieu à obligation naturelle¹⁸. Ces deux types d'obligation sont de natures très différentes. En effet, l'obligation naturelle n'est jamais susceptible d'exécution forcée¹⁹ ; la reconnaissance de l'existence d'une obligation naturelle empêche uniquement le débiteur de récupérer les sommes dépensées. Pour les non-spécialistes que nous sommes, la

¹³ Toutes les personnes dépendantes incluses dans l'échantillon résident en Ile de France. L'hypothèse d'identité de l'offre de services serait évidemment moins tenable si nous comparions des zones géographiques très hétérogènes, des zones urbaines et rurales par exemple.

¹⁴ Pour pouvoir identifier l'impact de l'offre de service, il faudrait comparer les choix faits par des personnes faisant face à des offres différentes (Cf. note 1)

¹⁵ C'est le cas en particulier lorsque le conjoint est lui-même « fatigué », malade (voir hospitalisé) ou encore dépendant.

¹⁶ Dans notre enquête, le nombre de personnes sans obligés est de 5 ; la proportion dans l'enquête HID est de 10%
***.

¹⁷ Ce lien, s'il existe, peut d'ailleurs être à double sens : on aide pour obtenir l'héritage (version des économistes naïfs), on se sent obligé d'aider car on ne refusera pas l'héritage.

¹⁸ « L'obligation naturelle est une obligation juridique car elle implique une véritable dette juridique, mais à la différence de l'obligation civile elle est dépourvue de sanction. Le créancier n'a en effet aucun moyen de contrainte lui permettant de réclamer l'exécution de cette obligation. On considère que l'obligation naturelle est la manifestation d'un devoir moral, de conscience non sanctionné par le droit », in *Obligations alimentaires et solidarités familiales*, p.46

¹⁹ Sauf si elle est novée en obligation civile, c'est à dire dans le cas où le débiteur s'est engagé, formellement, à exécuter son obligation naturelle.

reconnaissance de l'existence d'une obligation naturelle semble reposer sur des critères complexes. En effet, cette obligation nécessite qu'une aide effective ait été apportée²⁰ (puisque la question ne se pose qu'en termes de récupération des sommes) ; elle semble s'appliquer de manière systématique dès lors que l'aide concerne des frères et sœurs (ce qui suggère qu'il ne puisse y avoir de prêt, par défaut, entre frères et sœurs) ; mais elle peut aussi s'appliquer sans qu'aucun lien de parenté n'unisse le créancier et son débiteur (par exemple entre un homme et le fils de sa maîtresse). Au delà de la question de savoir si nous aurions pu élargir efficacement notre définition de la parenté légale aux personnes dont la situation donne systématiquement lieu à obligation naturelle (si tant est que nous ayons pu trouver la liste de ces situations), la notion d'obligation naturelle permet de souligner mieux encore, paradoxalement, la distance entre droit et pratique. En effet, le droit des obligations hiérarchise bien deux cercles d'obligés. Mais, la hiérarchisation de ces deux cercles repose sur une différence de nature dans les obligations (possibilité ou non d'exécution forcée), et non sur une relation de subsidiarité, contrairement à la hiérarchisation opérée entre héritiers et à celle qui prévaut dans les pratiques d'aide entre apparentés que nous pouvons observer (en l'absence de membre du premier cercle, on s'adresse à ceux du second).

Premier contact et cheminement dans la famille

Au delà de la question statique du périmètre de l'enquête, la conduite d'une enquête statistique auprès de familles supposait aussi d'arrêter un mode d'entrée puis de cheminement, de progression dans la famille. En ce qui concerne le choix du premier contact, le fait de travailler sur les familles de personnes souffrant de troubles du comportement nous interdisait de passer de manière systématique par la personne dépendante elle-même. En même temps, notre souci de ne rien révéler de l'état de santé des personnes sélectionnées, à des membres de leur entourage qui n'auraient pas été au courant, nous interdisait d'opter pour un protocole trop stigmatisant. Nous avons donc opté pour une solution mixte en demandant à chaque centre de sélection de contacter la personne avec laquelle ils étaient habituellement en contact, en période de suivi. L'expérience montre que ce n'était pas une solution satisfaisante, mais n'apporte pas vraiment d'alternative. Il semble non seulement qu'une telle consigne n'ait pas été toujours maniable par les personnes qui ont procédé à la sélection (ce qui a conduit à quelques entrées tonitruantes), mais qui plus est, que les premiers contacts pris avec les personnes encore légèrement atteintes aient souvent débouché sur des passations extrêmement pénibles. Le premier contact avait en effet, nécessairement, un rôle particulier d'informateur pour l'ensemble de la famille ; le début de la rencontre était consacré au tracé d'un arbre généalogique de la personne aidée, puis l'une des parties du questionnaire avait pour objectif de dresser la liste des intervenants extérieurs à la famille ; c'est à partir de ces informations que les enquêteurs devaient ensuite pointer l'ensemble des personnes à rencontrer. Pour une personne souffrant de troubles de la mémoire, même légers, le tracé d'un arbre généalogique tourne vite à l'exercice neuro-psychométrique et les imprécisions les plus banales deviennent humiliantes.

Si la question du mode d'entrée reste en suspens²¹, nos expériences d'enquêtes ont été, en revanche, extrêmement instructives en ce qui concerne la procédure de cheminement dans la famille. Un souci lors de l'enquête de faisabilité nous a tout d'abord incité à durcir sensiblement la procédure d'acceptation individuelle de participation à l'enquête. En effet, il régnait initialement

²⁰ De ce point de vue, le périmètre que nous avons fixé ressemble fortement à l'ensemble des obligés alimentaires ou naturels.

²¹ Une autre caractéristique du mode d'entrée, que nous ne développerons pas ici, mérite cependant d'être mentionnée : le proche dont les coordonnées figurent dans les dossiers médicaux remplit une fonction particulière dans l'organisation de l'aide autour de la personne dépendante. Contrairement à ce que nous pensions, ce n'est pas nécessairement la personne la plus impliquée dans l'aide quotidienne, mais bien l'interlocuteur du système de soins, c'est-à-dire la personne jugée la plus apte à remplir ce rôle étant donnée sa familiarité avec l'institution sanitaire et ses compétences professionnelles. De ce fait, la proportion de personne exerçant professionnellement dans les secteurs sanitaire, social ou médico-social est saisissante.

une certaine confusion concernant le rôle du premier contact : sollicité pour donner l'identité des autres personnes de la famille entrant dans le champ de l'enquête, il pouvait se trouver amené à s'engager, plus ou moins clairement, en leur nom, ce qui pouvait le mettre en porte-à-faux si ces proches souhaitaient refuser, ou bien conduire ceux-ci à accepter l'enquête malgré eux. Nous avons donc choisi de mettre en place une procédure de sollicitation explicite et personnelle, en demandant au premier contact de jouer le rôle de courrier, c'est-à-dire de transmettre aux personnes repérées à partir l'arbre généalogique et de la liste des intervenants une lettre de présentation de l'enquête accompagnée d'un coupon-réponse et d'une enveloppe de retour. Il n'avait donc pas à nous confier de coordonnées, et c'était à chaque personne, individuellement, de prendre la décision d'accepter l'enquête et de nous donner les moyens de la contacter.

Cette procédure avait évidemment plusieurs inconvénients : tout d'abord elle ralentissait considérablement l'enquête, ensuite elle augmentait le risque de refus et rendait plus difficile la réalisation du parcours exhaustif prévu par le protocole. Pourtant, la plus grande précision apportée par cette modification de protocole, et tout particulièrement la distinction qu'elle nous a permis d'opérer entre différents types de blocages dans le déroulement de l'enquête s'est avérée fertile. La lecture des journaux de terrain, que nous avons demandés aux enquêteurs, a montré que les manières de procéder, choisies par les premiers contacts dans le cadre du protocole proposé, étaient extrêmement variées : certains ont suivi le protocole à la lettre, d'autres ont refusé de transmettre les documents, d'autres encore ont confié les adresses, les numéros de téléphone de leurs proches, ont pris elles-mêmes le téléphone en présence de l'enquêteur pour solliciter frères et sœurs, voire ont accompagné l'enquêteur au domicile voisin d'un proche. Dans cette diversité, il est apparu qu'une personne pouvait manquer à l'appel pour deux raisons : elle pouvait avoir refusé de participer à l'enquête, mais il se pouvait aussi que le premier contact nous ait bloqué l'accès à cette personne, ce deuxième type de blocage ayant une signification très différente. Exclusion ou protection selon les cas, il témoigne de l'existence d'une frontière interne : les personnes ainsi exclues de l'enquête sont aussi, semble-t-il, exclues de la mobilisation familiale autour de la personne dépendante²². De ce fait, repérer les types de blocages rencontrés pouvait, dans une certaine mesure, pallier l'absence de questionnaire, à condition d'être en possession d'un minimum d'informations grâce aux arbres généalogiques. Motivés initialement par notre inquiétude concernant les imperfections de l'enquête, nous en sommes donc venus à considérer que le déroulement de l'enquête constituait une information à part entière qu'il convenait de standardiser, de saisir et d'analyser au même titre que les informations recueillies par le biais des questionnaires. Quatre informations standards, pour chaque personne, ont donc été récupérées, à partir des journaux de terrain et des coupons-réponses²³, afin de caractériser le déroulement de l'enquête : le premier contact avait-il accepté de confier les coordonnées de cette personne, la personne avait-elle été contactée, si oui par qui (enquêteur ou premier contact), enfin avait-elle accepté de participer à l'enquête. De plus, ces informations ont le mérite d'être objectives et non déclaratives : nous constatons ce qui s'est passé au cours de l'enquête, non ce qu'une personne nous a dit d'une autre personne. On a vu dans la deuxième partie que les comportements face à l'enquête étaient expliqués par l'implication dans l'aide, le lien de parenté et le genre. En revanche, les données concernant l'implication dans l'aide, qui sont-elles pour partie déclaratives, semblent plus difficiles à expliquer par des caractéristiques aussi fondamentales.

c) Standardiser le recueil d'informations : individus et ménages

Le troisième niveau de standardisation, celui qui concerne le recueil d'information par questionnaire, est propre à toute enquête statistique et ne tient pas spécifiquement au fait que notre enquête portait sur des familles. Pourtant, la rédaction du questionnaire, et aujourd'hui son

²² Ceci ne veut pas dire pour autant qu'elles ne partagent pas avec le premier contact l'appartenance à un même groupe domestique constitué autour d'une autre cause, telles que l'éducation des jeunes enfants par exemple.

²³ Il est intéressant de remarquer que le protocole de recueil d'informations prévu initialement reposait sur l'articulation de plusieurs matériaux - journal de terrain, coupons-réponses, arbre généalogique et questionnaire - et qu'ils se sont tous révélés indispensables à l'analyse.

exploitation statistique, nous oblige à considérer avec plus de rigueur le lien entre la nature des questions posées et le statut explicite ou implicite des individus lorsqu'ils y répondent (voir aussi annexe 3).

D'après discussions avaient opposé les économistes et les sociologues de l'équipe concernant le statut individuel ou collectif du questionnaire. Plus précisément, les économistes, soucieux de recueillir des informations permettant de mesurer l'impact en termes de niveau de vie (et de ne pas compliquer encore la procédure d'enquête) plaidaient pour un questionnaire par ménage²⁴ ; les sociologues soulignaient, pour leur part, que le temps consacré à la prise en charge était individuel, et qu'il était crucial de savoir par qui l'aide était apportée (par exemple, par le fils ou la belle-fille). Ils plaidaient donc pour un questionnaire individuel. Nous avons clos la discussion par un compromis, qui, comme souvent, constitue une cote mal taillée : un seul questionnaire par ménage, donc une seule personne interrogée, mais devant déclarer des temps d'aide individualisé pour chaque membre de son ménage.

La lecture des questionnaires remplis, et le récit de passations de questionnaire en présence de plusieurs personnes, nous a fait percevoir les inconvénients de ce choix, et la manière dont nous aurions pu les éviter. En effet, la difficulté réside effectivement dans le fait que les caractéristiques recueillies par le questionnaire portent sur des entités différentes : certaines sont essentiellement individuelles (les questions d'emploi du temps, mais aussi d'opinion et de patrimoine), d'autres concernent le ménage dans son ensemble (le budget et les dépenses). Cependant, le questionnaire n'explicitant pas ces différences, certaines informations individuelles ont été inconsciemment oubliées dans le questionnaire, et l'interprétation des informations recueillies est délicate : elle oblige à une gymnastique intellectuelle permanente entre individu et ménage et recèle parfois une ambiguïté définitive. En effet, les informations individuelles ont été recueillies selon trois approches différentes. En ce qui concerne les questions d'emploi du temps, nous disposons d'informations individualisées pour chaque membre du ménage, mais déclarées par une seule et même personne. En revanche, en ce qui concerne les questions d'opinion, leur rédaction fait que nous avons recueilli, en général, les opinions individuelles de la personne interrogée²⁵, mais nous n'avons aucune idée des opinions des autres membres du ménage. Enfin, en ce qui concerne les questions de patrimoine, l'ambiguïté du questionnaire est telle que nous ne pouvons préciser la nature des informations recueillies : la partie du questionnaire où elles sont insérées fait explicitement référence au « foyer » de la personne interrogée, elles apparaissent à la suite de questions portant sur les « ressources du foyer », mais sont libellées sous forme individuelle (« êtes-vous propriétaire de... », « disposez-vous d'une épargne... » etc.)²⁶.

L'ambiguïté du questionnaire utilisé va sensiblement compliquer l'analyse des données, mais cette difficulté a un mérite majeur : elle nous permet de distinguer aujourd'hui clairement l'échelle de chaque information et d'envisager une construction différente du questionnement, reposant sur une séparation matérielle entre questionnaire adressé au ménage et questionnaires adressés aux individus qui le composent²⁷. Une telle structure permettrait de définir le statut de la personne qui remplit le questionnaire en fonction des questions auxquelles il répond, tantôt individu, tantôt porte-parole d'un ménage. Elle suppose cependant, dans un souci de faisabilité, d'être en mesure de rédiger des questionnaires individuels auto-administrés, afin d'éviter d'avoir à prendre rendez-

²⁴ Les ressources propres d'un individu ne suffisent pas en général à apprécier son niveau de vie : un individu peut élargir à un budget qui dépasse ces propres ressources ou partager ces ressources avec d'autres individus à charge.

²⁵ Sauf dans le cas où plusieurs personnes étaient présentes lors de la passation du questionnaire, malgré les consignes ; dans ce cas l'ambiguïté est totale : nous ne savons même plus de qui émane l'opinion recueillie.

²⁶ L'ambiguïté est d'autant plus forte que nous avons prévu que certaines propriétés pouvaient être en indivis, mais nous n'avons prévu cette situation que pour les « maisons de famille » et les résidences secondaires. Nous avons en tête les indivis entre frères et sœurs et non entre conjoints.

²⁷ C'est au fond très proche de la structure de nombreux questionnaires construits par l'INSEE, à la différence que, souvent, dans les questionnaires INSEE, l'optique est résolument individuelle : le questionnaire ménage est en fait un questionnaire qui recueille les caractéristiques du ménage auquel appartient l'individu tiré au sort, non pour caractériser le ménage, mais pour caractériser la situation économique de l'individu interrogé.

vous avec chaque membre du ménage individuellement²⁸. L'utilisation d'un double questionnaire nécessiterait aussi de répéter, à l'échelle du ménage, le recueil d'information sur le déroulement de l'enquête afin de pouvoir distinguer les refus d'enquête selon qu'ils interviennent à l'initiative de la personne rencontrée (refus de transmettre le questionnaire individuels aux membres de son ménage) ou à l'initiative des autres membres du ménage, ce qui, concrètement, ne va pas de soi.

d) Standardisation et délégation de l'enquête de terrain

Nous avons conscience, en nous engageant dans cette expérience, que nous contrevenions à une règle de base de l'enquête ethnographique : la conduite de l'enquête par un seul chercheur, responsable à la fois du questionnement scientifique, du recueil des données lié à la présence longue sur le terrain, et de la mise en forme des résultats. Cette règle s'est imposée dans l'âge classique de l'anthropologie, dès l'entre-deux-guerres pour les écoles de langue anglaise influencées par la doxa malinowskienne, dans l'immédiat après-guerre pour les écoles françaises travaillant en terrain exotique, pour pallier la mauvaise qualité des données statistiques, et en terrain français, pour éviter le recours inconsidéré à des enquêteurs de seconde main, folkloristes amateurs servant d'informateurs lettrés sur les coutumes populaires. Elle ne s'est jamais imposée parfaitement, sinon pour distinguer une ethnographie rigoureuse d'une sociologie qualitative qui se serait insuffisamment interrogée sur les conditions sociales d'un recueil de données non standardisé. Elle reposait pourtant sur un principe de méthode qui nous semble toujours valide : le déroulement même de l'enquête ethnographique, avec ses alliances inattendues et ses blocages intempestifs, fournit des informations cruciales sur la structure du collectif dans lequel se déroule l'enquête, ainsi que sur les usages de l'enquête – et de l'enquêteur – par les personnes interviewées. Cependant, le recueil ethnographique de monographies de familles avait déjà buté sur un écueil important : comment agencer les différents terrains – ici les différentes « familles » – sur lesquels travaillait l'ethnologue, fût-il unique ? L'anthropologie de la parenté en milieu paysan avait répondu à la question à sa façon : en distinguant des aires territoriales et culturelles selon les règles de parenté qui s'y appliquaient, elles-mêmes liées aux coutumes d'Ancien Régime. Les monographies de familles accumulées prenaient sens au sein de monographies de villages ou de pays, qui composaient elles-mêmes une cartographie du territoire français et, au-delà, européen. Nous mettions l'accent, pour notre part, sur les processus de mobilité sociale et géographique qui affectaient les « familles » observées sans pour autant permettre de prédire de façon simple le lien que nous souhaitions étudier entre configurations familiales et configurations d'aide. Nous ne rejetons pas *a priori* l'idée d'une permanence des structures familiales, même si nous les supposons plus volontiers liées à des caractéristiques sociales qu'à l'inscription dans un espace. Cependant, de même que nous rejetons l'idée d'une société composée d'individus isolés les uns des autres dans un face-à-face solitaire avec l'Etat ou avec le marché, nous rejetons l'idée d'une société composée de « familles » isolées les unes des autres dans un face-à-face avec les institutions. Quel était donc le cadre pertinent pour relier entre elles des monographies de familles distinctes ? Le quartier de résidence ? Les espaces professionnels de leurs différents membres ? Les réseaux associatifs dans lesquels ils étaient pris ? Les stratégies d'enquête les plus efficaces pour comprendre les prises en charge des personnes dépendantes, âgées ou non, privilégient deux pistes liées entre elles : les instances de contrôle des pratiques familiales (depuis le contrôle informel exercé par les ragots dans les groupes d'interconnaissance, au premier rang desquels les familles elles-mêmes, jusqu'aux pratiques de surveillance des institutions médico-sociales pouvant conduire au recours devant les tribunaux), et l'offre professionnelle de soins ou de conseils à laquelle s'adressent les personnes confrontées à la dépendance d'un de leurs proches.

C'est cette deuxième stratégie que nous avons mise en œuvre de façon standardisée. Notre protocole d'enquête repose donc sur une double alliance d'enquête : l'alliance nouée par les

²⁸ La cote mal taillée que nous avons mise au point s'explique en partie par le fait que nous voulions, pour une première enquête, administrer les questionnaires. Recueillir des informations auprès de chaque membre du ménage devenait, dans ces conditions, presque impossible.

responsables scientifiques de l'enquête avec les responsables des différents services médicaux (cas général) ou sociaux (dans le cas du CCAS de Villeroy) par lesquels nous avons obtenu les coordonnées de la personne dépendante et de son référent ; l'alliance nouée par chaque enquêteur avec un membre de la « famille », généralement le référent mais pas toujours. La première alliance d'enquête s'explique par la position de chaque service dans le champ des politiques de la dépendance des personnes âgées, en rapport avec notre propre position dans ce champ (nos liens avec une équipe universitaire spécialisée, notre financement par deux institutions clés). La seconde alliance d'enquête tient moins aux caractéristiques sociales de chaque enquêteur (il s'agissait d'étudiants parisiens que nous avons sélectionné pour leur neutralité bienveillante par rapport à notre sujet d'enquête) qu'à la perception par chaque enquêté des enjeux de notre enquête. On peut avancer plusieurs pistes pour rendre compte de ces perceptions différenciées. A un premier niveau, le sujet même de l'enquête ainsi que la structure du questionnaire induisait des alliances ou des blocages liés à la perception du rapport entre familles et institutions : légitimité ou non des questions sur la parenté (une enquêtrice s'est offusquée de voir inscrit sur un arbre généalogique son remariage avec son cousin germain, qui avait rencontré l'hostilité de ses parents pour des raisons religieuses, une autre a contesté le principe même de la construction d'un arbre généalogique, une troisième a protesté contre le désengagement de l'Etat dont notre enquête lui semblait l'indice) et des questions financières (qu'il s'agisse de revenus ou de patrimoine, nous avons parfois rencontré l'hostilité classique des enquêtés soucieux de se protéger du regard inquisiteur du fisc, pour dire vite). A un deuxième niveau, un ou plusieurs enquêtés par famille (généralement la personne référente) ont perçu, derrière l'enquêteur, l'institution médiatrice : sympathie et reconnaissance, ou à l'inverse déception ou réclamation, expliquent en partie les taux de réponse des premières personnes contactées. A un troisième niveau, et c'est bien sûr celui qui nous intéresse le plus, les réactions à l'enquête ont servi de révélateur des configurations d'aide : on nous répondait par affection pour la personne dépendante ou, au contraire, pour témoigner de la souffrance liée à son comportement ; on nous répondait également en fonction des alliances nouées au sein de la famille légale, qui expliquent largement les configurations d'aide observées.

Une grande surprise nous attendait lorsque nous avons lu attentivement l'ensemble des documents réunis sur chaque cas : coupons-réponse, journal de l'enquêteur, arbres généalogiques et questionnaires. A condition de disposer d'un petit nombre de données (chronologie des contacts pris, indices des relations entre enquêteur et enquêtés), il était toujours possible de reconstituer les enjeux de l'enquête dans la famille concernée, alors même que la personne qui analysait les documents n'était pas celle qui avait mené l'enquête. Nous pouvons distinguer deux grands enjeux intra-familiaux de l'enquête : mise en scène de la solidarité familiale (conjugale, filiale ou coordonnée) ; plainte ou plus souvent appel au secours d'un aidant au limite de ses forces (tentative pour passer le relais ou susciter une meilleure coordination).

Bien des historiens et des sociologues souriront de notre surprise : en quoi notre position diffère-t-elle de celle d'un historien obligé de rapporter le document analysé aux conditions de sa production pour en faire bon usage ? de celle d'un statisticien obligé de s'inquiéter des catégories à l'aide desquelles ses statistiques ont été construites ? Nos inquiétudes sur la délégation du travail d'enquête ne sauraient pas non plus être partagées par les anthropologues américains rompus à la technique de la revisite – cette formule d'enquête mise en œuvre dès les années 1950, lorsque Oscar Lewis retourna à Tepoztlan sur les traces de l'enquête menée vingt ans plus tôt par Robert Redfield, et devenue classique depuis lors. Elles ne s'expliquent que dans le contexte particulier de l'anthropologie française, caractérisée d'un côté par un usage non questionné des données de terrain recueillies par d'autres (on sait l'école durkheimienne peu sensible aux charmes ou à la noblesse du travail de terrain, comme en témoignent la réception des travaux « de plein air » d'un Robert Hertz ou les consignes aux enquêteurs délivrées par Marcel Mauss dans son Manuel d'ethnographie, mais on pourrait trouver des exemples plus contemporains), de l'autre par une idéalisation tardive, et excessive, d'un « terrain » mystiquement indissociable de son « auteur ». Ce

sont déjà ces spécificités françaises qui expliquent la réception, à la fois tardive et enthousiaste, des travaux de l'école de Chicago perçus comme une alternative au poids exorbitant de la sociologie statistique dans l'univers académique français des années d'après-guerre. Il n'est que temps de découvrir la légitimité, sous condition, d'une division raisonnée du travail d'enquête.

Pourquoi avons-nous éprouvé le besoin de passer d'une succession de monographies de familles, qui nous ont permis de formuler des hypothèses générales sur les fonctionnements familiaux aujourd'hui, à un protocole expérimental combinant délégation du travail de terrain et standardisation des données ? Avant de nous lancer dans une entreprise aussi coûteuse qui de plus nous a semblé, dans un premier temps, fort hasardeuse, nous avons tenté de trouver dans les enquêtes statistiques existantes les moyens de répondre à la question que nous posions : comment expliquer le lien entre configurations familiales (de type démographique, fondées sur la parenté légale) et configurations d'aide (entièrement décrites par les flux d'aide en temps et en argent entre des individus apparentés ou non, rémunérés ou non, appartenant ou non au même ménage) ? Au-delà de l'enquête spécifique que nous souhaitons conduire, nous avons sans nul doute été stimulés par notre insatisfaction devant le système statistique disponible, insatisfaction partagée par d'autres spécialistes de la famille aujourd'hui. Il est impossible de conclure sans relever l'analogie entre notre recours aux monographies de familles pour réformer le recueil des données sur la question cruciale de l'articulation entre aide d'Etat et secours familial, et les monographies de familles produites dans l'école de Le Play : quel que soit le discrédit idéologique et académique qui a longtemps touché ce courant sociologique, son inventivité méthodologique est sans nul doute liée à sa perception de l'inadéquation entre système statistique et transformations sociales.